

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DU COMTÉ
D'ANTOINE-LABELLE
MUNICIPALITÉ DE L'ASCENSION**



RÈGLEMENT 2019-516 ADOPTION

Règlement 2019-516 ayant comme objet de modifier le règlement 1998-335 constituant un comité consultatif d'urbanisme.

À la séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité de L'Ascension, tenue le 10 juin 2019 aux lieu et heure ordinaires, à laquelle étaient présents les membres du conseil suivants : mesdames Danièle Tremblay et Linda Robert, ainsi que messieurs Patrick Brassard, Pierre Séguin, Jacques Allard et Serge Sirard, sous la présidence du maire Luc St-Denis.

Le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim, Robert Généreux, est aussi présent.

ATTENDU QUE la municipalité de L'Ascension possède un règlement constituant un comité consultatif d'urbanisme;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier quelques articles de ce règlement;

ATTENDU QU'un avis de motion et une présentation du règlement ont eu lieu à la séance du 13 mai 2019;

EN CONSÉQUENCE il est proposé ce qui suit : le présent règlement modifie par le fait même le règlement 1998-335.

ARTICLE 1 Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 Il est décrété par le présent règlement que l'inspecteur en bâtiment agira dorénavant à titre de secrétaire du comité sans droit de vote. (modifie l'article 8)

ARTICLE 3 **RÉMUNÉRATION :**

Le conseil peut rémunérer les membres du comité. Le tarif est adopté par résolution du conseil.

Le conseil peut voter et mettre à la disposition du comité les sommes qu'il juge nécessaires à son fonctionnement.

ARTICLE 4 **ENTRÉE EN VIGUEUR :**

Le règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Luc St-Denis
Maire

Robert Généreux
Directeur général et secrétaire-trésorier

Avis de motion : 13 mai 2019
Présentation du projet de règlement : 13 mai 2019
Adoption du règlement : 10 juin 2019
Résolution :
Entrée en vigueur :